

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 75

Votants 84

Suffrages exprimés : 84

DATE DE CONVOCATION

4 novembre 2020

DATE D’AFFICHAGE

9 novembre 2020

### Séance du 18 novembre 2020

N°201118-38

L’an deux mil vingt, le 18 novembre à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle Cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

#### Etaient présents :

David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Xavier BATUT, Pierre BAZIN, Catherine BONS, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Bertrand CARPENTIER, Philippe CABIN, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Jean-Louis CHAUVENSY, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Martine CORUBLE, Joël DESCHAMPS, Raphaël DISTANTE, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Philippe DUFOUR, Annie DUMENIL, Evelyne DUPUIS, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Daniel LEGROS, Martine LE PAIH, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sophie MAUBANC, Sylvain MONNIER, Valérie MORSALINNE, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Didier PEULVEY, Luc POLINSKI, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par leur suppléant :

Pierre-Luc BILLIEZ est représenté par Joël FARCY

Patrice FAUCON est représenté par Jean-Paul BEUVIN

David LAMBION est représenté par Guillaume FERON

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Valérie MORSALINNE

Didier BOULLARD a donné pouvoir à Jean-Paul RENAUX

Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS

Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET

Odile COUROYER a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET

Franck FOIRET a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX

Didier GASTON a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX

Jacques LEBALLEUR a donné pouvoir à Hervé JOLLY

Alain LEPREUX a donné pouvoir à Jean-François OUVRY

#### Absent excusé :

Benjamin REGENT

#### Absent :

Pascal LARGILLET

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Daniel SEIGNEUR a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**PETITE ENFANCE – Modification du règlement intérieur**

**N°38**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°191211-40 du 11 décembre 2019 modifiant le règlement intérieur de la Petite-Enfance,

Considérant que le règlement intérieur définit les droits et devoirs de chaque famille inscrite dans les structures multi-accueils du service petite-enfance,

Considérant que ledit règlement est un contrat soulignant l'engagement des parents, des responsables, de l'équipe pédagogique et du service petite-enfance qui les coordonne,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement intérieur, suite à l'augmentation du nombre de places d'accueil sur la structure « la Vallée » à Clasville (50 places d'accueil) et aux nouvelles préconisations de la C.A.F concernant les frais d'adhésion et la tarification appliquée pour les enfants en famille d'accueil,

Vu l'avis favorable de la commission petite-enfance, enfance, jeunesse et la Clusaz en date du 7 octobre 2020,


Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 5 novembre 2020,

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **abroge la délibération n°181205-44 du 5 décembre 2018,**
- **accepte de modifier le règlement intérieur des établissements d'accueil de jeunes enfants du service petite-enfance,**
- **autorise le Président à signer le nouveau règlement intérieur.**

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et années susdits,



Le Président,  
  
Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.  
Accusé de réception en préfecture  
076-200069839-20201118-201118-38-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 38 - Séance du 10/11/20 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



